




PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE, ADHÉSION AU SIV*

(Système d'Immatriculation des Véhicules) (*)

A compter du 01/11/2017, les services de la Préfecture ne sont plus habilités à traiter vos demandes de cartes grises (*sauf cas très particuliers*)

 OBJECTIF(S)	Demander une habilitation et un agrément pour accéder à la plateforme dématérialisée du SIV et procéder ainsi à vos déclarations d'achat, délivrer les cartes grises.....en ligne.
 PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION	La CCI du Morbihan vous propose : <ul style="list-style-type: none">• une assistance pour l'inscription au service en ligne• une assistance matérielle pour la gestion des conventions (impressions des documents, aide au remplissage..) A l'issue du rendez-vous, votre dossier est prêt pour un envoi postal à la sous-préfecture de Lorient qui se chargera de le valider.
 PRIX	60 € TTC <i>Cette prestation n'est proposée que pour l'accès au SIV par le mode internet</i>
CONTACT	certificat.electronique@morbihan.cci.fr Téléphone : 02 97 02 40 00

